

infos LI LLE

JOURNAL MUNICIPAL DE
LA VILLE DE LISLE-SUR-TARN

www.ville-lisle-sur-tarn.fr

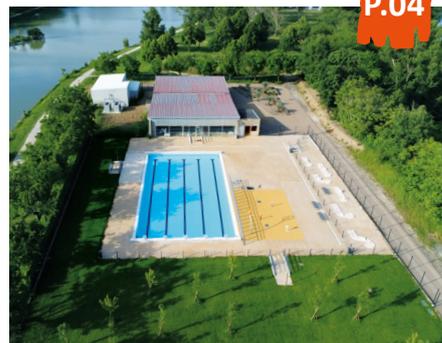


Ville de Lisle-sur-Tarn

JUILLET 2024 • N°86

TRAVAUX

P.04



JEUNESSE

P.13



CULTURE

P.17



C'ÉTAIT AU PROGRAMME

P.23



O C C I ,

J E U N E S

o'j



Édito

Le mandat 2020/2026 est celui durant lequel les élus auront fait rimer ambition et raison. Au cours de notre premier mandat, nous nous sommes employés à redresser une situation financière désastreuse, nous valant des convocations annuelles par la préfecture pour justifier de nos actions.

C'est grâce au modèle de gestion mis en place que nous aurons pu au cours de ce mandat réaliser près de 15 millions d'euros d'investissements. Un tel montant est inédit pour notre commune, et pourtant nous avons su maintenir un niveau d'endettement très faible, en divisant par 4 notre capacité de désendettement (quand il nous fallait 16 ans pour nous désendetter en 2014, c'est-à-dire en ne payant rien d'autre que la dette, il nous faudrait aujourd'hui 4 ans).

Ceci se matérialise dans le quotidien des Lislois, dans les services rendus à la population. Des arbitrages ont dû être faits, c'est certain, mais les investissements faits m'amènent à vous faire part de mon extrême fierté et de mes remerciements chaleureux à mon équipe municipale qui chaque jour œuvre pour maintenir cette dynamique.

Je vais certainement en oublier, et je vous prie de m'en excuser par avance, mais durant ce mandat, nous aurons eu le plaisir de porter les investissements suivants :

- La piscine municipale frappée d'une fermeture sanitaire sera opérationnelle pour la saison 2024. Totalement remis aux normes, les espaces extérieurs ont été agrandis et aménagés. Le bassin intérieur n'a pas été rénové, le coût global de l'opération étant beaucoup trop important.
- Le musée Raymond Lafage : frappé d'une impossibilité technique de mettre en accessibilité les espaces publics, les réserves mises en péril en raison d'un stockage portant atteinte à la bonne conservation des œuvres, son déplacement et sa réhabilitation ont mis en lumière une grande partie du fonds permanent.
- La salle des mariages et la salle du conseil municipal ont été installées dans l'Agora, un lieu qui reçoit également de nombreuses réunions institutionnelles.
- La médiathèque intercommunale, lieu très fréquenté par toutes les générations, pour laquelle l'agglomération a refusé la proposition de modernisation et d'amélioration des conditions de travail du personnel. Nous avons donc assumé cette modernisation.
- Le choix de reprise à l'agglomération de la politique jeunesse avec à la clé l'embauche de deux salariés pour accompagner nos jeunes dans toutes les étapes de leur vie.
- La construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle : ce choix a été pour nous incontournable pour que notre bassin de vie ne perde pas les professionnels de santé et puisse en recevoir de nouveaux.
- La création d'une plaine des sports intergénérationnelle à Mazérac : ce projet permettra à l'ensemble de la population, tous âges confondus d'accéder à des loisirs gratuits, ce sera aussi un futur lieu de rencontre intergénérationnelle.
- La salle Pierre Salvat dont la toiture et la charpente sont en grande fragilité : nous avons lancé la réhabilitation du site qui va devenir le haut lieu associatif de notre ville. La grande salle va être réhabilitée, l'isolation et l'adjonction de salles annexes vont répondre aux besoins des associations Lisloises avec une capacité de stationnement importante.
- En même temps, une étude est en cours sur le plan de la mobilité dans la ville, avec la consultation des administrés. Je tiens à rappeler que les propositions du bureau d'études n'ont aucun caractère définitif et que le débat et la concertation vont continuer à avancer.
- Le réseau de voirie a été largement réhabilité.
- Le pôle d'échange multimodal a été créé, première pierre d'une réflexion sur les cheminements doux et sur les déplacements dans notre commune. La seconde sera la réhabilitation complète de la place de Larmasse, en lien direct avec le pôle.
- Les églises communales ont toutes été remises en conformité.
- Le réseau de vidéoprotection se renforce avec une nouvelle zone d'emprise sur la piscine municipale.
- Nous continuons à soutenir nos associations locales et leurs manifestations.

La volonté de la majorité municipale reste intacte, comme au premier jour, pour assurer la qualité de nos services, pour soutenir une vie associative riche, pour améliorer le cadre de vie en protégeant nos espaces naturels et notre patrimoine, en rendant notre commune belle et agréable à vivre.

Je tiens à féliciter notre Conseil Municipal des Jeunes très dynamique, entreprenant et véritable force de proposition. Je veux ici remercier les agents de la commune pour leur contribution de chaque instant au service des Lislois et pour le dévouement à leur ville ! Du fond du cœur un immense merci à chacun d'eux. Cette année encore, pour la dixième année consécutive, les taux d'imposition n'ont pas subi d'augmentation.

Avec mon équipe, nous souhaitons continuer à développer nos projets avec toujours la même passion et cette envie qui nous anime afin que Lisle-sur-Tarn continue à être un lieu de sérénité dans cette période si tourmentée, tant au niveau national qu'international.

Je vous assure à toutes et tous de mon entière implication à votre service, et reste à votre écoute et à votre entière disposition.

Maryline Lherm
Maire de Lisle-sur-Tarn
Vice-Présidente en charge de l'agriculture au département du Tarn



Sommaire

- Du côté du budget | P.03 |
- Du côté des travaux | P.04 |
- Élections Européennes | P.05 |
- À la une | P.07 |
- Actualités | P.8 |
- Jeunesse | P.10
- Urbanisme | P.14 |
- Du côté du CCAS | P.15 |
- Culture | P.17 |
- Nouveaux commerces,
& services | P.19 |
- C'était au programme | P.22 |
- C'est au programme | P.24 |
- Développement durable | P.26 |
- Mots de la majorité
et de l'opposition | P.27 |
- État civil | P.28 |



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Ville de Lisle-sur-Tarn

INFOS Lisle N°86

Le magazine de la commune de Lisle-sur-Tarn.

Création / Conception / Mise en page /
Photogravure : Ombre&Lumière Communication
- Lavour.

Impression : Art et Caractère - Lavour.
Tirage : 3 000 ex.

Crédits photographiques : Mairie de Lisle-sur-Tarn, Département du Tarn, Raynaud photos

Mairie de Lisle-sur-Tarn
Tél. : 05 63 33 35 18
21 Place Paul Saissac
81310 Lisle-sur-Tarn
www.ville-lisle-sur-tarn.fr

Le projet de budget 2024

A ÉTÉ ÉTUDIÉ
LE 3 AVRIL
PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL

COMMENT SE PRÉPARE UN BUDGET ?

La réflexion est la même que chacun d'entre nous dans notre quotidien.

Il convient de recenser les recettes de fonctionnement, assimilables aux revenus, puis déduire les dépenses de fonctionnement, celles nécessaires à la vie de la collectivité.

Sont ensuite déduites les dépenses d'investissement obligatoires, comme le remboursement en capital de la dette ou le paiement de la dette de la ZAC Rivalou. S'ajoutent ensuite les recettes d'investissement hors subventions, et se dégage alors la capacité de la commune à investir dans son patrimoine. Cette somme représente donc la ligne directrice permettant de définir le programme d'investissement de l'année. Pour mettre en œuvre les ambitions communales, il convient bien entendu d'optimiser ce montant pour obtenir une capacité d'investissement la plus importante possible.

Pour cela, différentes options s'offrent à la ville :

- Solliciter le maximum de subventions possibles de la part des partenaires.
- Recourir à l'emprunt, dans des proportions ne mettant pas en danger les finances communales.

Après des budgets prudents pour apurer la dette de la commune (de 8 627 800 € en 2014 à 5 117 000 € en 2023), celle-ci présente depuis quelques années des budgets plus ambitieux en investissement avec les rénovations du centre culturel, de la piscine et de la salle Pierre Salvet.

| | |
|---|------------------|
| Recettes de fonctionnement : impôts locaux, dotations de l'État, produits du domaine, etc... | 3 565 047 € |
| | - |
| Dépenses de fonctionnement 2024 : Charges à caractère général, masse salariale, subventions aux associations, etc... | 2 895 120 € |
| | - |
| Dépenses obligatoires d'investissement : remboursement du capital de la dette, contribution ZAC Rivalou | 518 727 € |
| | + |
| Recettes d'investissement hors subventions : FCTVA, taxes d'urbanisme, etc... | 486 800 € |
| | = |
| CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT 2024 DE LA COMMUNE DE LISLE-SUR-TARN | 638 000 € |

Cette année, les 638 000 € de capacité d'investissement ont été convertis en un programme de près de **2 502 000 €**, dont près de 2 000 000 € pour la seule salle Pierre Salvet. L'emprunt d'équilibre s'élève à 800 000 €. Ce prêt ne perturbera pas la bonne gestion de la commune avec une capacité de désendettement de 4,5 ans, largement sous le seuil à ne pas dépasser de 11-12 ans. Rappelons que la commune n'a pas emprunté en 2020 et 2021, maximisant sa trajectoire de désendettement.

Ce programme ne tient pas compte du projet de maison de santé, qui est réalisé sur un budget annexe.

QUELS PROJETS SONT RÉALISÉS ?

- Les travaux Place de Larmasse devraient débuter au mois de septembre pour un coût global de **560 000 € TTC**.
- La piscine municipale a ouvert ses portes cet été avec un bassin extérieur totalement rénové et une machinerie aux normes pour un coût global de **1 700 000 € TTC**. La réhabilitation

du bassin intérieur était beaucoup trop onéreuse pour être portée par le budget communal. Un simple rafraîchissement a été réalisé.

- Les travaux de la maison de santé vont débuter pour un projet estimé à **2 800 000 € TTC**.
- La concertation avec les utilisateurs de la salle Pierre Salvet se poursuit pour un démarrage des travaux avant la fin de l'année. L'enveloppe dédiée avoisinera **2 000 000 € TTC**.

Ne sont ici détaillés que les grands projets. D'autres dépenses d'investissements sont bien entendu intégrées afin d'assurer la qualité et l'amélioration du service rendu à la population (matériel technique, voirie, etc.).

Au final, ce sont près de **7 500 000 €** qui sont en cours d'investissement sur notre commune, **somme extrêmement conséquente** pour une ville de notre strate, gage de bonne gestion et d'ambition.

La piscine est ouverte !

Pour utiliser, une fois n'est pas coutume, un anglicisme, l'ouverture après travaux de rénovation pour l'été 2024 était un « deal ».

La promesse faite en 2023 a bien été tenue et l'ouverture du bassin extérieur au public a bien eu lieu en juillet.

Les travaux de réhabilitation présentaient de nombreuses difficultés techniques ; toutefois le calendrier a été tenu par l'ensemble des entreprises intervenantes qui ont fait preuve de disponibilité en toutes circonstances malgré une météo peu clémente cet hiver.

Une contrainte majeure a fortement perturbé, en début de chantier, l'avancée des travaux. La présence d'amiante dans les joints du carrelage qui devait être retiré du bassin principal et de la fosse a compliqué les opérations car leur extraction a nécessité une prise de précaution supplémentaire et spécifique.

Le bassin extérieur est désormais équipé d'un liner ; la mise en eau a été effectuée début mai pour les vérifications d'usages liées à d'éventuelles fuites d'eau.

Une innovation cette année : afin de respecter les normes d'utilisation du bassin par les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), un système de mise à l'eau individuel et adapté est disponible.

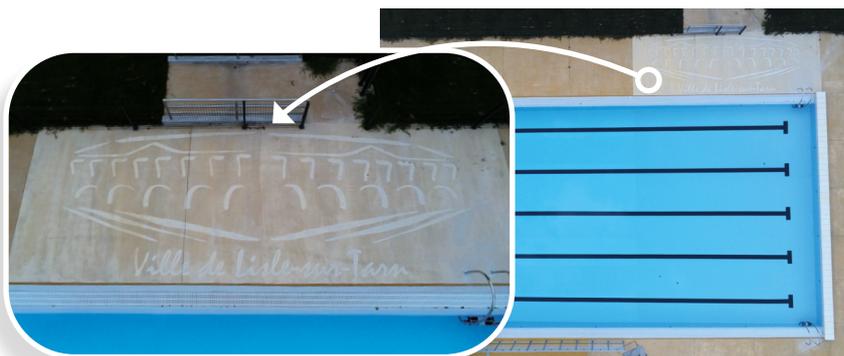
L'ancienne fosse de plongée a été comblée et fait place désormais à un « Splashpad » équipé de jeux d'eau ludiques réservés au public jeune. Cet espace est séparé du bassin principal par un dispositif de sécurité par écran empêchant un accès direct au bassin.



Les plages ont été entièrement refaites conformément aux directives préconisées par l'Agence Régionale de Santé. Profitant de la disponibilité de foncier communal à proximité immédiate les espaces de repos enherbés ont été doublés et plantés de jeunes arbres. Un mini-golf est aussi disponible côté Tarn augmentant d'autant l'esprit ludique que la municipalité et les Services Techniques, qui ont proposé et mis en place cet équipement, voulaient donner à ce nouvel espace de loisirs. D'autres équipements de plein air

seront installés prochainement au niveau des espaces verts disponibles. La zone technique, mise en place dans un bâtiment construit côté lac, est équipée de matériels modernes et performants qui permettent une surveillance permanente de la qualité de l'eau et de sa température puisque le bassin est désormais chauffé. La température de l'eau ainsi obtenue permet une utilisation optimale de la piscine et au-delà de la période estivale si la météo le permet.

Malheureusement, pour des raisons budgétaires, l'étude du réaménagement du bassin intérieur doit être reportée. Toutefois, afin de sécuriser l'accès au bassin extérieur à partir de la zone d'accueil du public, un périmètre de sécurité est créé autour du bassin intérieur. Des baies vitrées neuves ont été installées côté extérieur.



La remise en peinture complète des locaux intérieurs, le réaménagement du local réservé au maître-nageur et de l'infirmerie, la mise aux normes des toilettes, notamment pour l'accès PMR, et un nettoyage complet des lieux ont été réalisés.

Deuxième nouveauté : afin de sécuriser les lieux et éviter les intrusions en dehors des heures d'ouverture -surtout la nuit-, un système de vidéo-surveillance a été installé.

Ce nouvel aménagement est convivial, sécurisé et ludique. Vous apprécierez d'y venir nombreux pour en profiter. La municipalité de Lisle-sur-Tarn tient

à féliciter et remercier tout particulièrement notre Directeur Général des Services et ses équipes des Services Techniques qui ont largement contribué à la réussite et à la réalisation du projet. Nous associons aussi à nos remerciements la Maîtrise d'œuvre et toutes les entreprises qui sont intervenues sur le chantier.

Résultat des élections EUROPÉENNES 2024

| | BUREAU 1 | | BUREAU 2 | | BUREAU 3 | | BUREAU 4 | | BUREAU 5 | | TOTAL | |
|----------------------------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|------------|---------------|--------------|---------------|
| INSCRITS | 783 | - | 884 | - | 758 | - | 901 | - | 568 | - | 3 894 | - |
| VOTANTS | 431 | 55,04% | 536 | 60,63% | 480 | 63,32% | 572 | 63,49% | 345 | 60,74% | 2 364 | 60,71% |
| BLANCS | 7 | 1,62% | 10 | 1,87% | 1 | 0,21% | 9 | 1,57% | 4 | 1,16% | 31 | 1,31% |
| NULS | 13 | 3,02% | 9 | 1,68% | 13 | 2,71% | 20 | 3,50% | 5 | 1,45% | 60 | 2,54% |
| SUFFRAGES EXPRIMÉS | 411 | 95,36% | 517 | 96,46% | 466 | 97,08% | 543 | 94,93% | 336 | 97,39% | 2 273 | 96,15% |
| BARDELLA Jordan | 96 | 23,36% | 162 | 31,33% | 185 | 39,70% | 171 | 31,49% | 109 | 32,44% | 723 | 31,81% |
| GLUCKSMANN Raphaël | 76 | 18,49% | 94 | 18,18% | 72 | 15,45% | 73 | 13,44% | 56 | 16,67% | 371 | 16,32% |
| AUBRY Manon | 65 | 15,82% | 51 | 9,86% | 36 | 7,73% | 57 | 10,50% | 26 | 7,74% | 235 | 10,34% |
| HAYER Valérie | 48 | 11,68% | 57 | 11,03% | 44 | 9,44% | 48 | 8,84% | 25 | 7,44% | 222 | 9,77% |
| TOUSSAINT Marie | 36 | 8,76% | 42 | 8,12% | 23 | 4,94% | 41 | 7,55% | 18 | 5,36% | 160 | 7,04% |
| MARÉCHAL Marion | 17 | 4,14% | 23 | 4,45% | 23 | 4,94% | 29 | 5,34% | 24 | 7,14% | 116 | 5,10% |
| BELLAMY François-Xavier | 12 | 2,92% | 18 | 3,48% | 21 | 4,51% | 37 | 6,81% | 18 | 5,36% | 106 | 4,66% |
| LASSALLE Jean | 11 | 2,68% | 21 | 4,06% | 25 | 5,36% | 33 | 6,08% | 15 | 4,46% | 105 | 4,62% |
| DEFFONTAINES Léon | 18 | 4,38% | 10 | 1,93% | 10 | 2,15% | 11 | 2,03% | 10 | 2,98% | 59 | 2,60% |
| THOUY Hélène | 7 | 1,70% | 7 | 1,35% | 9 | 1,93% | 12 | 2,21% | 6 | 1,79% | 41 | 1,80% |
| GOVERNATORI Jean-Marc | 4 | 0,97% | 13 | 2,51% | 3 | 0,64% | 11 | 2,03% | 4 | 1,19% | 35 | 1,54% |
| PHILIPPOT Florian | 3 | 0,73% | 5 | 0,97% | 4 | 0,86% | 5 | 0,92% | 6 | 1,79% | 23 | 1,01% |
| ASSELINÉAU François | 5 | 1,22% | 2 | 0,39% | 5 | 1,07% | 5 | 0,92% | 5 | 1,49% | 22 | 0,97% |
| WEHLING Yann | 4 | 0,97% | 3 | 0,58% | 2 | 0,43% | 2 | 0,37% | 5 | 1,49% | 16 | 0,70% |
| ARTHAUD Nathalie | 2 | 0,49% | 3 | 0,58% | 2 | 0,43% | 1 | 0,18% | 1 | 0,30% | 9 | 0,40% |
| LACROIX Guillaume | 0 | 0,00% | 2 | 0,39% | 1 | 0,21% | 2 | 0,37% | 4 | 1,19% | 9 | 0,40% |
| CHOLLEY Marine | 1 | 0,24% | 0 | 0,00% | 1 | 0,21% | 3 | 0,55% | 2 | 0,60% | 7 | 0,31% |
| LABIB Selma | 5 | 1,22% | 1 | 0,19% | 0 | 0,00% | 1 | 0,18% | 0 | 0,00% | 7 | 0,31% |
| ZORN Caroline | 0 | 0,00% | 2 | 0,39% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 2 | 0,09% |
| LALANNE Francis | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 2 | 0,60% | 2 | 0,09% |
| RENARD-KUZMANOVIC Georges | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 1 | 0,18% | 0 | 0,00% | 1 | 0,04% |
| ADOUE Camille | 0 | 0,00% | 1 | 0,19% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 1 | 0,04% |
| PATAS D'ILLIERS Laure | 1 | 0,24% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 1 | 0,04% |
| AUTRES CANDIDATS* | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% | 0 | 0,00% |

* ALEXANDRE Audric - AZERGUI Nagib - BONNEAU Pierre-Marie - COSTE-MEUNIER Gaël - DEHER-LESAINTE Léopold-Edouard - ELMAYAN Lorys - FORTANÉ Jean-Marc - GRUDÉ Patrice - HOAREAU Charles - HUSSON Édouard - LARROUTOUROU Pierre - PONGE Philippe - SIMONIN Michel - TERRIEN Olivier - TRAORÉ Hamada

Du côté de la voirie

LES GROS TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA VOIRIE

Place Emmanuel Turle, rue des Promenades et Croix de Molles sont désormais terminés. Ils ont été réceptionnés sans aucune remarque. Le changement de sens de circulation place Emmanuel Turle, bien compris par tous les usagers, ne pose pas de difficulté particulière. Une baisse de la vitesse de circulation est désormais constatée en entrée de place au niveau du ralentisseur.

Dans la continuité des gros travaux de réhabilitation des espaces de stationnement et d'embellissement des entrées de notre ville, les travaux place de Larmasse et avenue de la Poste, budgétisés en 2023, ont démarré en début d'année.

Dans un souci d'efficacité et afin de garantir l'intégrité de la voirie, pendant au moins 10 ans - sauf urgence avérée, tous les opérateurs réseaux ont été saisis au préalable.

Dans ce cadre le SAEP a d'ores et déjà procédé à une remise à neuf du réseau de distribution de l'eau potable place et rue de Larmasse et avenue de la Poste, y compris le pont des Promenades.

L'agglomération Gaillac Graulhet qui a désormais en charge la gestion des réseaux « Eaux Usées » et « Eaux de Ruissellement », a fait procéder à la réfection par chemisage, selon les besoins, de tous les secteurs du réseau eaux usées qui nécessitaient une consolidation. Sur le pont des Promenades le réseau très endommagé et présentant une contre-pente a été remis à neuf de regard à regard sur une distance d'environ 30 mètres.

La prise de décision concernant ces travaux a été consolidée par un passage caméra qui a mis en évidence tous les points qui nécessitaient une intervention avant les travaux de voirie. Toutes les dispositions et les travaux qui en découlent auront pour effet de garantir la pérennité des réseaux.

Interrompus pendant la période estivale les travaux reprendront au mois de septembre. L'entreprise Colas, en charge des travaux, procédera en collaboration

avec le SDET et Enédis à l'enfouissement des réseaux électricité avec notamment la suppression 3 poteaux béton : celui situé à proximité de l'actuelle « boîte à livres » et ceux implantés sur le Pont des Promenades.

Le réseau éclairage public sera entièrement rénové sur tout l'espace.

Les travaux de voirie proprement dits débiteront dans le courant du mois de septembre pour une fin de chantier prévue, si la météo et les contraintes techniques le permettent, avant les vacances de fin d'année.

Cette période de travaux sera source de difficultés de circulation et de stationnement pour les riverains. Nous pensons surtout aux clients de la boulangerie et aux usagers de la Poste.

La municipalité de Lisle-sur-Tarn tient à s'en excuser à l'avance et vous demande de bien vouloir réserver le meilleur accueil aux entreprises qui mettront tout en œuvre pour générer le moins de gêne possible et maintenir vos habitudes de consommation chez les commerçants et dans les services au public impactés par les zones de chantier.



Zoom sur...

LA MOBILITÉ

Réflexion sur LA MOBILITÉ : une consultation citoyenne est lancée avec l'organisation d'une réunion publique.



De nombreux Lislois ont participé à la consultation citoyenne organisée à l'Agora dans le cadre de l'étude de mobilité afin d'améliorer les déplacements en centre-ville et les quartiers résidentiels qui connaissent une forte poussée démographique.

De nombreux points ont été remontés par les riverains soucieux de l'avenir de la vie Lisloise de demain ; un départ réussi pour un projet ambitieux porté par des citoyennes et citoyens investis !

En remerciant l'assistance, Anthony LOPEZ, 1^{er} adjoint au maire et Franck MERCIER, chargé de projets pour le bureau d'études EGIS ont annoncé que des ateliers seront organisés pour la préparation de ce vaste chantier.

Info collecte

LA REDEVANCE SPÉCIALE

À partir du 1^{er} juillet 2024, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet fait évoluer la Redevance Spéciale pour les professionnels, une mesure importante pour mieux gérer nos déchets et promouvoir une gestion responsable de notre territoire.

UNE REDEVANCE SPÉCIALE C'EST QUOI ?

C'est une contribution financière des professionnels pour la collecte et le traitement des déchets, basée sur le service rendu.

Cette mesure vise plusieurs objectifs :

- Sensibiliser et responsabiliser les professionnels sur les volumes de déchets générés par leur activité, et les inciter à les diminuer.
- Encourager la prévention, la réduction et la valorisation des déchets.
- Contribuer à une meilleure équité fiscale.

Les établissements privés et publics ont l'obligation d'assurer l'élimination de leurs déchets. Pour cela, ils ont le choix entre :

- Le service public et établir une convention.
- Un prestataire privé et fournir la justification de l'élimination de leurs déchets.

Depuis 2009, le montant de cette redevance n'a jamais été réévalué. Aujourd'hui, il est urgent de la faire évoluer car le coût de l'élimination des déchets ne cesse d'augmenter dans les territoires et au niveau national.

COMMENT EST CALCULÉE LA REDEVANCE SPÉCIALE ?

À partir du 1^{er} juillet, la Redevance Spéciale sera calculée en fonction du nombre de bacs collectés, des tarifs en vigueur et du nombre de levées du service collecte par semaine.



Pour avoir le détail :
www.gaillac-graulhet.fr
 0 800 007 236

Centrale d'enrobé : LA VILLE DEMANDE LA SUSPENSION DE LA SIGNATURE DE L'ACTE

Le projet d'implantation d'une centrale à enrobé sur la zone de Garrigue Longue (à Montans) sur un terrain appartenant la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG) n'arrête pas de susciter des débats et des interrogations pour les Lisleois.

En 2022, l'ensemble des élus de la CAGG se sont prononcés favorablement pour la cession du terrain à la Sté MEP, croyant en l'indépendance de ceux qui ont validé ce projet ainsi qu'à leur savoir-faire. Cependant, les revendications portées par les associations environnementales et les inquiétudes partagées par un grand nombre de riverains ont fini par stigmatiser ce projet en amenant des éléments contradictoires. Les arguments ainsi développés instillant le doute, le conseil municipal a donc décidé, dans une démarche démocratique de respect du débat et de la libre expression, de déposer une motion demandant au préfet du Tarn et au président de la CAGG l'organisation d'une expertise indépendante et de réunions dès la conclusion de l'expertise, demandant au président de la CAGG de suspendre la signature de l'acte de vente du terrain à la Sté MEP le temps que le débat ait lieu, et disant que la municipalité de Lisle-sur-Tarn émet toutes les réserves d'usage

quant à la réalisation de ce projet tant que les expertises n'auront pas été réalisées et les doutes levés. Motion votée à l'unanimité, même si l'opposition eut préféré parler d'« avis défavorable » plutôt que de « réserves d'usage ». Première commune viticole du Gaillacois et partenaire privilégié de l'Institut Français de la Vigne et de Vin dans le cadre de ses projets de développement, la Ville de Lisle-sur-Tarn entend par cette motion, rester attentive aux enjeux pour ses habitants et leurs conséquences. « Le doute s'installe car le débat n'a pas eu lieu. Comment trouver la vérité ? Nous pensons qu'une expertise indépendante doit se faire en toute transparence avant que l'irréversible ne se réalise ».

Le sujet est suffisamment anxiogène pour ne pas faire du populisme, un avis défavorable du conseil municipal n'aurait amené aucune avancée sur ce dossier, cette prise de position responsable permet, de connaître la vérité et de prendre les dispositions nécessaires qui s'imposeront à l'ensemble des acteurs.

Comme nous nous y étions engagés, nous avons conjointement travaillé avec le département pour interdire le passage des poids lourds sur la D 10 et D14 (sauf desserte riveraine), les arrêtés viennent d'être signés. Il ne manque maintenant que la pause de la signalétique sur ces deux routes. Sur l'A 68 la procédure est en cours c'est la DIRSO qui est à la manœuvre.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LISLE-SUR-TARN

SÉANCE DU 13 mars 2024

Le projet d'implantation d'une centrale à enrobé sur la ZA de Garrigue Longue à Montans sur un terrain propriété de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet génère de nombreux débats et interrogations pour les habitants de la commune de Lisle-sur-Tarn. Parfois dogmatiques, il n'en demeure pas moins que leur légitimité ne saurait être contestée, et qu'il convient qu'un débat démocratique contradictoire puisse s'instaurer.

Ce dossier nécessite un rappel des faits afin que de contextualiser l'ensemble des enjeux.

- Par délibération en date du 20 juin 2022, le conseil communautaire adoptait à l'unanimité la cession de deux parcelles propriété de la CAGG situées sur la ZA de Garrigue Longue de Montans à la société MEP, l'ensemble des élus de la commune s'étant prononcé favorablement toutes tendances politiques confondues.
- Par arrêté du 5 mai 2023, le Préfet du Tarn enregistrait la création d'une centrale d'enrobage à chaud au lieu-dit Garrigue Longue à Montans visant notamment :
 - La demande présentée le 2 décembre 2022 par la société MEP ;
 - Le dossier technique annexé à la demande ;
 - Les observations du public enregistrées entre le 6 mars 2023 et le 3 avril 2023 inclus ;
 - Le rapport du 25 avril 2023 de l'inspection des installations classées ;
- Par délibération en date du 22 mai 2023, le même conseil communautaire rectifiait la délibération précédemment visée tout en maintenant le principe de la vente. Cette délibération étant également votée à l'unanimité.

Il est également nécessaire de préciser que par courrier en date du 9 janvier 2024, l'association « Lisle Environnement » sollicitait la commune de Lisle-sur-Tarn pour le prêt d'une salle dans le cadre d'une réunion publique d'information sur le projet de centrale d'enrobage à chaud.

La commune a, par courrier en date du 12 janvier 2024, interpellé le président de la CAGG afin de répondre au souhait de l'association pour l'obtention d'une salle sur le territoire, afin que les interrogations portées par les administrés soient partagées sur l'ensemble des communes de l'EPCI, et ainsi cesser une stigmatisation laissant penser que l'enjeu ne serait que limité à un petit périmètre.

Dans ce courrier, la commune sollicitait également, en accord avec M. le Préfet du Tarn en copie, le lancement d'une expertise indépendante permettant de répondre aux diverses interrogations, et d'apporter des éléments contradictoires à un débat qui se veut légitime. Par courrier en date du 29 janvier 2024, le Président de la CAGG actait une fin de non-recevoir à la demande de tenue d'une réunion sur le territoire. La commune a alors pris le parti de mettre à disposition de l'association une salle pour une réunion organisée le 2 mars 2024.

Des débats passionnés sont initiés sur notre commune et sur les communes voisines du projet, et de nombreuses informations diffusées.

Des réunions se tiennent en opposition à ce projet, dont la dernière a eu lieu sur la commune de Lisle-sur-Tarn le 2 mars 2024 comme évoqué précédemment, dans une salle municipale mise à disposition gracieusement.

Les mises en cause sont nombreuses, parfois infondées, le plus souvent injustes.

Les votes en conseil communautaire ont été collectifs, unanimes. Les services de l'État ont donné un avis conforme. La stratégie foncière intercommunale est un domaine exclu de la compétence économique déléguée, mais il ne saurait exonérer l'ensemble des élus des votes précédemment évoqués.

Si l'on occulte les aspects outranciers portés par certains sur ce débat passionné et les opportunités locaux, il n'en demeure pas moins que les arguments développés instillent des doutes au travers d'arguments que rien ne vient contredire. La démocratie, c'est l'art du débat, de la libre expression, et surtout de l'acceptation de la contradiction. Une seule version n'amène qu'à une seule vérité. Il est donc du devoir des élus de la commune d'initier ce débat, pour qu'il ait enfin lieu.

La ville de Lisle-sur-Tarn, première commune du vignoble gaillacois, partenaire privilégié de l'Institut Français de la Vigne et de Vin dans le cadre de ses projets de développement, souhaite que tous les arguments soient entendus, pesés. Que les informations toujours plus alarmantes qui se diffusent soient contredites, ou pas, mais que le doute ne soit plus permis sur la réalisation d'un tel projet.

Au vu de ces différents éléments, la commune de Lisle-sur-Tarn estime qu'un débat doit être initié, afin que la population soit informée des conséquences de la création d'une centrale d'enrobage à chaud, en actant la réalisation d'une expertise indépendante permettant de développer l'ensemble des éléments essentiels à une discussion apaisée et constructive.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- De solliciter M. le Préfet du Tarn et M. le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet afin que soit réalisée une expertise indépendante sur la réalisation d'une centrale d'enrobé sur le terrain sis à Garrigue-Longue sur la commune de Montans ;
- De demander à M. le Préfet du Tarn et à M. le Président de la CAGG de prévoir des réunions de présentation et de débats dès que les conclusions de cette expertise seront rendues ;
- De demander au Président de la CAGG de suspendre la signature de l'acte de vente du terrain situé sur la ZA Garrigue Longue à Montans le temps que le débat ait lieu au vu de cette expertise indépendante ;
- De dire que tant que ces expertises n'auront pas été réalisées et les doutes levés, la commune de Lisle-sur-Tarn émet toutes les réserves d'usage quant à la réalisation du projet de centrale à enrobé sur la ZA de Garrigue Longue à Montans.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette motion à L'UNANIMITÉ. À Lisle-sur-Tarn, le 18 mars 2024

PRÉFET DU TARN
Liberté
Égalité
Fraternité

Bureau de l'environnement et des affaires foncières
Tél. 06 63 45 61 61
Courriel : prefet@environnement.tarn.gouv.fr

Secrétariat général
aux affaires départementales

Le préfet
à
Mme le maire de Lisle-sur-Tarn

Albi, le 15 AVRIL 2024

Objet : projet d'implantation d'une centrale d'enrobage sur la commune de Montans

Votre conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 13 mars dernier, une motion relative au projet d'implantation d'une centrale à enrobés sur la commune de Montans.

Vous m'y interpellerez pour faire réaliser une expertise indépendante et prévoir ensuite des réunions de présentation de ses conclusions.

Le débat autour de l'installation de cet équipement continue sur votre territoire, bien que l'installation éventuelle d'une telle centrale d'enrobage ne serait possible que dans plusieurs années.

En outre, comme vous le savez, toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre du projet (construction et exploitation) font l'objet de recours contentieux.

Selon les informations dont je dispose à ce jour, la société Matériaux enrobés du pastel ne dispose pas de la maîtrise foncière. Elle pourrait au surplus décider de ne pas débiter la construction de l'installation tant que tous les recours ne seront pas purgés.

Aussi, au regard de ces éléments, la réalisation d'une nouvelle expertise me semble prématurée. La situation devra être réévaluée en temps utile, et à tout le moins à la suite des décisions de justice à venir.

MAIRIE LISLE SUR TARN
N° 140464 18 AVR. 2024
Dest. : Mairie
Copie :

Le préfet,
MICHEL VILBOIS

Place de la Préfecture, 81000 Albi CEDEX 09 - Tél. 06 63 45 61 61 - Horaires d'accueil sur www.tarn.gouv.fr

+ RÉPONSE DU PRÉFET MICHEL VILBOIS À MME LE MAIRE DE LISLE-SUR-TARN

Objet : projet d'implantation d'une centrale d'enrobage sur la commune de Montans

Votre conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 13 mars dernier, une motion relative au projet d'implantation d'une centrale à enrobés sur la commune de Montans.

Vous m'y interpellerez pour faire réaliser une expertise indépendante et prévoir ensuite des réunions de présentation de ses conclusions.

Le débat autour de l'installation de cet équipement continue sur votre territoire, bien que l'installation éventuelle d'une telle centrale d'enrobage ne serait possible que dans plusieurs années.

En outre, comme vous le savez, toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre du projet (construction et exploitation) font l'objet de recours contentieux.

Selon les informations dont je dispose à ce jour, la société Matériaux enrobés du pastel ne dispose pas de la maîtrise foncière. Elle pourrait au surplus décider de ne pas débiter la construction de l'installation tant que tous les recours ne seront pas purgés.

Aussi, au regard de ces éléments, la réalisation d'une nouvelle expertise me semble prématurée. La situation devra être réévaluée en temps utile, et à tout le moins à la suite des décisions de justice à venir.

LA VILLE DE LISLE-SUR-TARN OUVRE SON Nouvel Espace Jeunes & Familles !

Notre projet se veut au plus près de nos jeunes et de leur environnement proche, c'est un programme ambitieux qui repose sur trois axes : faire de chaque jeune un citoyen, lui donner les moyens de la réussite et lui permettre de s'ouvrir au monde.

Forts de notre expérience, nous poursuivrons les thématiques suivantes : accès pour tous aux sports (en lien avec les JO cet été) et à la culture (projet phare, la troupe de théâtre Les Arti'stocrates), citoyenneté et mémoires, solidarité, tolérance et inclusion, environnement et développement durable. Mais Occi'Jeunes pourra aussi accompagner les jeunes dans leur scolarité et formation.

Occi'Jeunes c'est le temps et l'espace de la co-construction : aux jeunes de choisir et de monter leur programmation, accompagnés par les deux directrices-animatrices, Laurence et Véronique. L'idée étant d'amener nos jeunes vers l'autonomie et la responsabilité en tant que citoyens en devenir (passport du civisme).

Occi'Jeunes sera aussi un lieu d'échanges avec les familles. Nous avons conventionné avec de nombreux partenaires qui nous apporteront leur accompagnement de professionnels sur des thématiques spécifiques. Nous vous les présenterons suivant un fil rouge dans les prochains Infos-Lisle.

À LA DÉCOUVERTE D'UN PARTENAIRE : ENTRETIEN AVEC LESLIE CAPUS POUR NOUS PRÉSENTER LE PARTENARIAT PASSÉ ENTRE LA COMMUNE ET L'AFEV

Dans ce cadre, des étudiants de l'université Champollion interviendront à Occi'Jeunes pour de l'aide aux devoirs. Également, des jeunes du dispositif Apprentis Solidaires ont été mis à disposition pour prêter main-forte sur le chantier peinture des locaux Bellevue.

Leslie CAPUS : « Le programme du dispositif Apprentis Solidaires repose sur le mix d'un Service Civique et d'une prépa-apprentissage afin de permettre à des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap) sans solution, de trouver un projet d'orientation scolaire ou professionnel. Leur quotidien se partage entre des ateliers (code en entreprise, visite de Pro, CV, lettre de motivation, etc...) et des missions solidaires en collaborant avec des partenaires associatifs et institutionnels ».



Le projet éducatif jeunesse
de notre commune : Occi'Jeunes



+ LAURENCE & VÉRONIQUE, RESPONSABLES D'OCCI'JEUNES, VOUS ATTENDENT NOMBREUX!

Durant 3 journées, 15 jeunes se sont portés volontaires pour les travaux de peinture ; un temps riche de rencontres et de travail dans la bonne humeur... Et nous avons eu le plaisir de retrouver 2 jeunes Lisloises, anciennes du collège et de l'accueil-jeunes !

Un GRAND MERCI à eux !

La Municipalité ouvre un espace entièrement dédié aux collégiens du Pays Lisois et aux jeunes Lisois, âgés de 11 à 17 ans.

Véronique LITRE et Laurence MARTINS, en tant que Directrices-animatrices ont le plaisir de vous accueillir depuis le 03 juin, dans des locaux nouvellement rénovés situés au 7, allée du Château à Lisle-sur-Tarn.

Fortes de leurs 26 années d'expériences en tant que Directrices du Centre de Loisirs de Lisle-sur-Tarn, elles ont décidé de mettre leurs compétences au service de la jeunesse en créant un espace convivial, chaleureux et sécurisé qui permette aux jeunes de se retrouver pour se détendre librement mais aussi pour occuper agréablement leur temps libre en participant à des activités sportives, créatives, artistiques, d'entraide. L'objectif visé est de favoriser le bien vivre ensemble, de co-construire avec les adolescents, de faire émerger des projets, de les intégrer à la vie locale, en participant à des festivités et autres. Il s'agit de trouver un équilibre entre les thématiques citoyennes, solidaires, sportives et culturelles afin d'intéresser un public le plus large possible.

Mais Occi'Jeunes n'est pas qu'un accueil de loisirs. Il se fixe également pour objectif d'accompagner les jeunes sur les thématiques de la santé, de l'orientation, des stages, de la formation et de la mobilité, l'idée étant de les emmener vers l'autonomie, la responsabilité et l'intégration au monde adulte. L'Espace Jeunes est aussi un lieu qui fait le lien avec les familles dans un souci d'échanges, de rencontres, de soutien et d'accompagnement face à des problématiques liées à l'adolescence.

Les jeunes ont la possibilité de découvrir Occi'Jeunes jusqu'à trois fois avant de s'y inscrire. Ils peuvent, sur autorisation parentale, venir rencontrer l'équipe, visiter les locaux, échanger avec leurs pairs, et profiter des jeux mis à disposition. Passée cette phase de découverte, pour que leur adolescent participe à l'accueil, les responsables de la structure rencontreront les familles et leur expliqueront le fonctionnement de l'Espace Jeunes et leur remettront les documents nécessaires.

GRILLE TARIFAIRE :

Les tarifs ont été calculés sur la base des quotients familiaux. Le règlement de la carte à l'inscription permet au jeune de fréquenter la structure pendant toutes les plages d'ouverture et de profiter de toutes les animations mises en place. Comme partout, certaines sorties, soirées festives ainsi que les séjours, impliquent une participation financière des familles (toujours basée sur le quotient familial).

| QUOTIENT FAMILIAL | CARTE ANNUELLE OCCI'JEUNES | CARTE SEMESTRIELLE OCCI'JEUNES | ATELIER SOIRÉE A* | SORTIES TARIF B* | SORTIES TARIF C* | SORTIES TARIF D* |
|-------------------|----------------------------|--------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| > 1 100 | 65 € | 32,50 € | 5 € | 6 € | 9 € | 12 € |
| 901 à 1 100 | 55 € | 27,50 € | 4 € | 5 € | 8 € | 11 € |
| 701 à 900 | 45 € | 22,50 € | 3 € | 4 € | 7 € | 10 € |
| 500 à 700 | 35 € | 17,50 € | 2 € | 3 € | 6 € | 9 € |
| < 500 | 25 € | 12,50 € | 1 € | 2 € | 5 € | 8 € |

Atelier soirée A : Repas partagé, soirée à thème, ...
Sorties Tarif B : Cinéma, Patinoire, Piscine...

Sorties Tarif C : Bowling, Lazerquest...
Sorties Tarif D : Walligator, Escape Game, Paint Ball...

Occi'Jeunes

JOURS & HEURES
D'OUVERTURE
POUR LES JEUNES
(hors vacances scolaires)

LUNDI

17H00 / 18H30

MARDI

17H00 / 18H30

MERCREDI

12H30 / 18H30
ATELIERS ADOS

JEUDI

17H00 / 18H30

* Vacances scolaires :
DU LUNDI AU VENDREDI
ouverture de 9h30 à 18h30
pour les ateliers Ados
Possiblement en soirée
à thème de 12h à 22h

RENSEIGNEMENTS
& INSCRIPTIONS
(hors vacances scolaires)

LUNDI

17H00 / 18H30

MARDI

9H00 / 12H30
13H30 / 18H30

MERCREDI

DE 9H00 À 18H30

JEUDI

9H00 / 12H30
13H30 / 18H30

VENDREDI

9H00 / 12H30

Les Projets, d'ordre municipal et pédagogique, le règlement intérieur et le dossier d'inscription peuvent être consultés et/ou téléchargés sur le site de la ville.



OCCI'JEUNES
7 ALLÉE DU CHÂTEAU
81310 LISLE SUR TARN

TÉL : 06 82 70 13 65
MAIL : occijeunes@lisesurtarn.fr

LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DÉFENDENT LEUR PROJET

Les jeunes rassemblés à la préfecture du Tarn avaient une grande responsabilité : celle de porter les projets d'infrastructures sportives et de loisirs de leurs communes devant un jury dans l'objectif d'obtenir des subventions. Venant de l'école primaire ou du collège, ces jeunes des communes de Lisle-sur-Tarn Lasgraïsses et Lacrouzette avaient de quoi être impressionnés par le casting qui a examiné leurs arguments.

Celui-ci était composé du préfet Michel VILBOIS, de l'ancien sénateur Jean-Marc PASTOR, ainsi que de la cheffe du bureau de la coordination et de l'animation territoriale Marion VERNHES et de la présidente de l'association « Du Tarn aux Grandes écoles » Milena IPAVEC.

Malgré la pression, les élèves sont parvenus à présenter de manière claire et concise les requêtes portées devant leurs interlocuteurs.

À tour de rôle, les trois groupes ont pris la parole pour détailler leurs projets, à l'aide de diaporamas ou de dessins. Une piste de vélos en boucle dite « pumtrack » à Lisle-sur-Tarn, une aire de loisirs multigénérationnels à Lasgraïsses, un « city stade » centré sur la pratique sportive à Lacrouzette : ils ont bien pris le soin de réfléchir aux installations qu'ils souhaitaient, ainsi qu'à leur argumentation.

« Les communes éloignées des grandes villes ne doivent pas être oubliées » plaide une élève de CM2 de Lasgraïsses. Pour convaincre les décideurs, les préoccupations sociales et environnementales ont bien été prises en compte dans chaque présentation : la cohabitation intergénérationnelle dans l'espace de loisirs, la sécurité, l'inclusivité des activités entre filles et garçons, l'écologie via la plantation d'arbres... Les arguments des élèves ont fait mouche : le jury a annoncé à l'issue d'une courte délibération que les trois projets seraient dotés des financements demandés, à hauteur de 50 % sur le total des fonds requis pour chacun. La part de subvention de l'État a même été rehaussée pour le cas de Lisle-sur-Tarn, qui était à l'origine prévue à 20 % : « on est très contents ».

Maintenant on va pouvoir étudier d'autres projets, comme un hôtel à insectes ou un vide-grenier associatif avec le Conseil municipal des jeunes » s'enthousiasme Nidjad, un des défenseurs du projet de la commune. « À vous maintenant d'assurer la bonne maintenance de ces équipements » a conclu le préfet en s'adressant aux jeunes.



À l'invitation de monsieur le préfet du Tarn, les représentants du Conseil Municipal des Jeunes de Lisle-sur-Tarn ont présenté les projets d'espaces de loisirs de leur ville. Un exercice de prise de parole valorisant, qui leur a permis d'obtenir des financements.

+ MICHEL VILBOIS, JEAN-MARC PASTOR, MARION VERNHES, MILENA IPAVEC ET LES ENFANTS DE LA COMMUNE



Le CMJ au vide grenier

Le 14 avril se tenait le vide grenier sur les promenades Lisloises organisé par l'association des parents d'élèves des écoles publiques.

À cette occasion, le conseil municipal jeune (CMJ) de Lisle-sur-Tarn était associé à celui de Montans afin de tenir un stand de livres sur ce même vide-grenier.

La collecte des livres avait été effectuée en amont aux mairies de Montans et Lisle-sur-Tarn, au collège, à la crèche, aux écoles ainsi qu'à l'épicerie de Montans et en tout, ce ne sont pas moins de 1 328 livres récupérés par les 2 CMJ. Lors du dimanche de vente au vide grenier, tous les styles sont partis que ce soit les livres de recettes, de jeunesse ou encore les romans qui ont eu leur succès.

Ce jour-là, les conseillers jeunes avec Maryse FAU, élue de Montans, et Nathalie COLLIN, élue Lisloise, en charge du CMJ, qui tenaient ce stand ont récolté 314 € avec des tarifs de vente pour chaque livre de 0,50 € à 1,50 €. Le chiffre des ventes est en belle progression et l'ensemble a été donné à l'association « Chaudoudoux ».

Une belle action menée par ces deux conseils municipaux jeunes pour oeuvrer cette fois-ci pour le bien-être en milieu hospitalier des enfants et leurs parents.



Le 30 mai, en présence des élus de LISLE SUR TARN et de MONTANS, nos jeunes élus ont eu le plaisir de remettre le chèque aux représentants de l'association Chaudoudoux.

Une dictée en occitan

POUR 180 ENFANTS DES ÉCOLES & LES ÉLÈVES DU COLLÈGE

Divendres lo 17 de mai, 180 escolans lisleses del CP a la 3^{ena} foguèron convidats a la MJC per participar a la primièra Dictada occitana de Lisle d'Albigés.

Kleber RIGAL, convidat d'onor que presidèt pendent d'annadas l'associacion Òc-Tradou, participèt a aqueste eveniment en dictant a tot lo monde lo tèxte « L'escola d'un cop èra » de Sèrgi Viaule. Un còp la dictada acabada, cants, danças, jòc de pilò e vespralh foguèron tanben al programa.

Plan mercés als participants nombroses, als organizadors, als acompanyadors e als parents d'escolans per lor ajuda !



Le territoire de demain SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sont en cours de réalisation. Ces deux documents sont liés et dessineront l'avenir de notre territoire pour les 10 à 20 ans qui viennent.

PENSER LE TERRITOIRE

Le SCOT est un outil stratégique qui va fixer les grandes orientations, les objectifs et les règles générales d'aménagement de l'espace. Il dessine ce que va devenir le territoire de la Communauté d'Agglomération à l'horizon 2040 autour de plusieurs axes :

- Les filières et activités économiques durables : agricoles, commerciales, artisanales, industrielles, touristiques
- La structuration des lieux de vie autour de la qualité du cadre de vie : logements, déplacements, équipements, services...
- La transition écologique et énergétique : gestion des espaces, valorisation des paysages...
- L'équilibre entre les composantes urbaines et rurales du territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document qui s'appliquera à l'ensemble du territoire communautaire. Il fixera les règles d'urbanisme qui s'appliqueront à chaque parcelle de terrain : usage de la parcelle, règles de construction et d'aménagement...

UNE CONSTRUCTION CONCERTÉE

L'élaboration du SCOT et du PLUI est l'occasion d'une très large et innovante concertation avec les habitants du territoire, démarrée par une enquête à grande échelle, puis des ateliers thématiques travaillés avec le public et des réunions publiques. Chacun de ces événements a permis de rassembler les attentes des habitants, des acteurs économiques ou associatifs. Au total, près de 3 000 contributions ont été reçues et 210 personnes ont participé.

Cette concertation se poursuit tout au long de la période d'élaboration sur le site internet de la Communauté d'agglomération.



VOUS POUVEZ PARTAGER & DONNER VOTRE AVIS

en envoyant vos attentes via l'adresse mail :
concertation-urbanisme@gaillac-graulhet.fr

ou depuis le site internet :
schéma de cohérence territoriale (SCOT)
Gaillac Graulhet Agglomération (gaillac-graulhet.fr)

LES PROCHAINES ÉTAPES

Le projet de SCoT devrait être finalisé à l'automne 2024 pour une application sur le territoire fin 2025 à la suite de l'organisation d'une enquête publique.

Une fois le SCoT finalisé, le projet de PLUI fera l'objet d'une nouvelle concertation avec la population et sera l'occasion de partager les grands principes déjà à l'œuvre sur le territoire du nouveau modèle des formes urbaines à construire et à aménager. Son entrée en vigueur est prévue en 2028. Il viendra donc remplacer les documents d'urbanisme actuellement en vigueur dans les communes.

UNE OPAH POUR AIDER LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Bien que s'articulant autour des 4 pôles urbains de Gaillac, Graulhet, Lisle-sur-Tarn et Rabastens et des pôles relais de Brens, Briatexte, Cadalen, Castelnau-de-Montmiral, Couffouleux, Giroussens, Lagrave et Salvagnac jouant un rôle de centralité (services, commerces...), la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (CAGG) est à dominante rurale. Créée en 2017, elle regroupe 56 communes pour 74 383 habitants (données INSEE 2020).



Pour répondre à l'augmentation démographique que lui confère sa position stratégique à mi-chemin entre Albi et Toulouse, l'A68 et une bonne desserte ferroviaire, l'Agglomération doit se doter d'une offre en logements suffisante, qualitative, abordable et adaptée.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 prend en charge le développement de l'offre locative sociale et la réhabilitation du bâti ancien sur les communes urbaines. C'est dans ce but que Lisle-sur-Tarn compte parmi les 4 communes retenues dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » visant à conforter l'attractivité du centre ancien (amélioration de l'habitat et du cadre de vie, développement des services et des activités, valorisation du patrimoine). Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH-RU) va donc être mise en place pour accompagner ces besoins.

Découvrez cet été les deux nouvelles résidences de La Cité Jardins au cœur de Lisle-sur-Tarn.

La Cité Jardins

Groupe ActionLogement



LA NORIA : CONFORT MODERNE

La résidence La Noria propose 87 logements, dont 39 T2, 19 T3, 3 T4 et 26 villas T4. Cette résidence intergénérationnelle favorise les échanges enrichissants entre différentes générations, avec :

- 45 appartements spécialement conçus pour les seniors (34 T2 et 11 T3) offrant un environnement adapté et sécurisé avec ascenseur ;
- 42 logements destinés aux jeunes actifs et aux familles, comprenant 5 T2, 8 T3, 3 T4 et 26 villas T4 pour répondre à diverses configurations familiales ;
- Une salle commune en cœur de résidence.

La Noria s'ouvre sur des espaces extérieurs soigneusement aménagés, tels que des jardins, balcons ou terrasses, permettant aux résidents de profiter pleinement du cadre naturel et convivial de la résidence. La livraison de La Noria est prévue pour septembre 2024.

LES LAVANDIÈRES : L'ÉLÉGANCE CONTEMPORAINE

La résidence Les Lavandières propose 20 appartements répartis en 5 T2, 12 T3 et 3 T4, offrant ainsi des espaces de vie modernes et élégants spécialement conçus pour les familles. Elle incarne l'harmonie entre l'architecture contemporaine et le confort familial.

Chaque logement bénéficie de finitions haut de gamme et s'ouvre sur des espaces extérieurs privés pour profiter pleinement des douces soirées d'été. La résidence sera livrée courant juillet 2024.



**PLUS D'INFORMATIONS
SUR NOS RÉSIDENCES :**
commercialisation@lacitejardins.fr

UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE IDÉALE

À MOINS DE 5 MIN À PIED : COLLÈGE, SALLE MULTISPORT, ARRÊT DE BUS ///
À MOINS DE 10 MIN À PIED : CENTRE-VILLE DE LISLE-SUR-TARN ET SES COMMERCES DE PROXIMITÉ, SERVICES DE SANTÉ /// À 5 MIN EN VOITURE : SUPERMARCHÉ



Logements sociaux : POURQUOI, COMMENT ET POUR QUI ?

POURQUOI DE NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX À LISLE SUR TARN ?

Comme beaucoup de communes françaises, Lisle sur Tarn doit se conformer à la Loi mais aussi répondre à des enjeux sociétaux majeurs.

RESPECTER LES OBLIGATIONS LÉGALES

La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (Loi SRU) votée en 2000 impose aux communes de plus de 3 500 habitants de disposer d'au moins 25 % de logements sociaux. Les communes qui ne respectent pas ce seuil sont soumises à des pénalités financières.

2 programmes totalisant 148 logements sociaux ont ainsi été construits en 2024 :

Le Clos du Lac : 41 logements livrés en février

La Noria/Les Lavandières : 107 logements livrables entre juillet et septembre.

Le taux va progresser de 6,30 % à 13,50 % ce qui constitue un effort très important pour notre commune : le nombre de logements sociaux va ainsi passer de 134 à 282.

FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT

Il existe une forte demande dans de nombreuses communes notamment en raison de la crise du logement et de la hausse des prix immobiliers.

L'objectif est double :

- Fournir des logements à loyers abordables aux ménages à revenus modestes ou moyens qui ne peuvent pas se loger dans le secteur privé.
- Répondre aux besoins des populations les plus défavorisées et leur garantir un droit au logement décent.

FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE

En construisant des logements sociaux, les communes favorisent la mixité sociale en permettant à des ménages de différents niveaux sociaux et/ou de revenus de cohabiter : familles, personnes seules, personnes handicapées, familles monoparentales, seniors, salariés... Dans le cadre d'une délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2023, la commune de Lisle sur Tarn a signé un contrat de mixité sociale ; l'objectif est de mettre en œuvre les moyens

pour répondre aux besoins des habitants et poursuivre la dynamique de rattrapage du retard.

QUI CONSTRUIT, QUI GÈRE ?

Les logements sociaux, également appelés HLM (habitations à loyer modéré), sont des logements construits et gérés par des bailleurs sociaux publics ou privés qui bénéficient d'aides financières. Chaque organisme public est alors un correspondant privilégié du bailleur social, notamment lors des commissions d'attribution qui sont toutefois très encadrées et soumises à de nombreux impératifs. Les loyers sont inférieurs à ceux du marché privé, généralement de 30 à 50 % moins chers à qualité de logement équivalente. Sur notre commune, 4 bailleurs sociaux sont présents : Tarn Habitat, Altéal, Patrimoine et La Cité Jardins

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ?

L'accès est soumis à des plafonds de ressources définis selon la composition du ménage, la localisation et le type de logement ; ces plafonds sont relativement élevés puisque 80 % de la population de notre territoire y est éligible.

Certains ménages sont considérés comme prioritaires par la Loi comme les personnes mal logées, défavorisées, handicapées, victimes de violences ou bénéficiaires du droit au logement opposable (DALO).

L'attribution se fait par une commission qui examine les dossiers des candidats éligibles pour chaque logement disponible en tenant compte des différents critères.

En résumé, construire des logements sociaux permet aux communes de répondre aux besoins en logements abordables, de favoriser la mixité sociale et de se conformer aux obligations légales en la matière.

Les logements sociaux visent à permettre aux ménages modestes d'accéder à un logement décent à un coût abordable, grâce à un système de financement et d'attribution encadré par les pouvoirs publics.

Ateliers numériques : SAISON 3

Mis en place en 2022, les ateliers informatiques rencontrent depuis leur création un réel succès ; le CCAS reconduit donc tout naturellement son partenariat avec la FOL 81 (Fédération des Œuvres Laïques) pour animer les futures sessions. Il s'agit d'accompagner les personnes de + de 60 ans à l'apprentissage et au perfectionnement dans une ambiance qui se veut à la fois studieuse et conviviale.

Ces **ateliers collectifs gratuits** sont l'occasion de découvrir les équipements (tablette, smartphone, ordinateur), d'acquérir et approfondir ses compétences. Le parcours dure entre 5 et 10 semaines à raison de 2 heures par semaine ; le nombre de participants est limité à 5 personnes permettant à chacun de progresser à son rythme.

Date et lieu : le mardi matin ou après-midi au Pôle des Aînés à partir de septembre 2024 - possibilité de mettre à disposition un ordinateur portable - places limitées.

+

INSCRIPTIONS OUVERTES
à l'accueil de la mairie
Tél. 05 63 33 35 18

DU CÔTÉ DU... Musée Raymond LAFAGE

EXPOSITION TEMPORAIRE ET ATELIERS CRÉATIFS

La saison 2024 s'est ouverte en accueillant Catherine ESCUDIE, dont le sentiment de liberté s'exprime au travers de ses dessins au tracé volontaire, mariant subtilement les noirs profonds et les gris.

Le dessin n'est pas son seul langage artistique, la gravure est son autre mode d'expression avec une technique personnelle et originale qui allie pointe sèche et pierre noire.

Le public nombreux ne s'y est pas trompé, la qualité des œuvres exposées a suscité beaucoup d'intérêt et de plaisir auprès de chaque visiteur, à tel point que les ateliers de dessin et de gravure proposés par le musée avec Catherine ESCUDIE en qualité de professeur, furent tous retenus et ont conquis les élèves de chacune des sessions.



Le deuxième semestre 2024 sera en lien avec notre fond PERMANENT des verres dits de Grésigne. La ville, le musée Raymond Lafage, accueilleront Fernando AGOSTINHO, maître verrier reconnu au plan international, maître du Pop Art verrier, pour une exposition et une rencontre originale et ludique avec ses créations drolatiques à la légèreté apparente mais à la technicité remarquable.

Une belle nouvelle exposition en perspective, à ne louper sous aucun prétexte...



+ VERNISSAGE DE L'EXPOSITION
« PARCOURS GRAPHIQUE »
DE CATHERINE ESCUDIE

Cette nouvelle dynamique du musée Raymond Lafage en termes de médiation culturelle a montré sa pertinence et la qualité de l'accueil de la part des participants aux ateliers créatifs.

Merci à l'équipe du musée pour la mise en place de cette programmation des ateliers, aux intervenants artistes dessinateurs graveurs de leur investissement et implication.

**Gratuit
le 1^{er} dimanche
du mois**

**JUILLET AOÛT :
Ouverture tous les jours
de 10h à 12h / 14h à 18h**



9, PLACE PAUL SAISSAC
81310 LISLE-SUR-TARN
TÉL. 05 63 40 45 45
<http://museeraymondlafage.wifeo.com>
www.ville-lisle-sur-tarn.fr





**LA TOSCANE
OCCITANE**

GAILLAC, CORDES SUR CIEL
& CITÉS MÉDIÉVALES

VOLER COMME UN OISEAU...

Avec l'appli **ENQUÊTE(S)**
c'est désormais possible !

Scannez ce Qr Code pour
télécharger notre toute nouvelle
application gratuite et découvrir
les secrets cachés de la Toscane
Occitane dans le Tarn, à travers
6 balades en réalité augmentée :
Gaillac • Lisle-sur-Tarn • Puycelsi •
Rabastens • Cordes sur Ciel •
Castelnaud-de-Montmiral

la-toscane-occitane.com



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Révélez vos super-pouvoirs AVEC NOTRE NOUVELLE APPLI ENQUÊTE(S)

ENQUÊTE(S)



Voler comme un oiseau, voir à travers les murs, dévoiler l'invisible. Il est l'heure de révéler vos super-pouvoirs avec notre nouvelle application « Enquête(s) », disponible sur l'App Store et sur Google Play !

Bien plus qu'une visite guidée numérique, votre smartphone devient une clé magique pour accéder à des contenus exclusifs et révéler leurs mystères. Grâce à nos reconstitutions historiques, à des vues aériennes époustouflantes,

et à des accès privilégiés à des lieux normalement fermés au public, chaque visite devient une balade inoubliable.



**6 PARCOURS
SONT PROPOSÉS
À CORDES SUR CIEL,
GAILLAC,
PUYCELSI,
LISLE-SUR-TARN,
CASTELNAU-DE-
MONTMIRAL
& RABASTENS.**



CHAMBRES D'HÔTES « DOUX BRAZIL »

De nombreux Lislois côtoient et connaissent Cassia et son accent aux douces notes brésiliennes. Cassia fut notamment à la MJC lisloise où elle organisait des repas, soirées brésiliennes avec toujours cet esprit de partage et de convivialité. Elle s'est lancée un nouveau défi avec son mari Altair : ouvrir 5 chambres d'hôtes dans un ensemble baptisé « Doux Brazil ». **Cet espace très cocooning aspire au repos, au délassément, un lieu d'évasion et de calme tout proche des vignes locales.** Ces hôtes vous proposent une grande salle indépendante privatisable de 150 m² permettant d'accueillir jusqu'à 40 personnes pour vos soirées, séminaires, repas entre amis ou journée entre professionnels. La touche unique : ils peuvent vous concocter une cuisine latine avec des plats brésiliens, sans oublier la Caïpirinha qui vous séduira et, n'en doutons pas, vous fera voyager. **Les extérieurs sont tout aussi séduisants avec certes le calme et aussi une piscine, un jacuzzi terrasse d'été, terrain de pétanque sans oublier l'indispensable objet actuel pour des soirées et moments réussis, le brasero.**

Plus d'infos sur <https://www.instagram.com/doux.brazil/>, par téléphone au 0 686 639 161 ou par mail douxbrazil.contact@gmail.com



LE CHAUDRON

Perché sur les hauteurs de Lisle-sur-Tarn, Pauline et Audrey ont installé leur Chaudron magique. **Cet atelier de transformation alimentaire est en réalité une conserverie végétale et artisanale !** Luttant contre le gaspillage alimentaire et soutenant l'agriculture locale, la Conserverie le Chaudron concocte de nouvelles recettes pour chaque légume qui entre chez elles ! Tartinable potimarron-cardamome, tartinable épinard-sésame, sauce citron confit, pesto aux pousses de moutarde, kimchi betterave-pomme... Le Chaudron c'est aussi une redécouverte des classiques : chutney d'oignons, purée de fruits, pâte de coing...

Leur atelier et leurs compétences sont également au service des producteurs du Tarn. Elles transforment à façon fruits et légumes et réalisent pour eux coulis, purée de fruits, compote, confiture, sauces, pâtes de fruits.

Pauline et Audrey ont dès le réveil une idée fixe en tête « que va-t-on manger aujourd'hui ? » S'alimenter est central mais il faut aussi cultiver la gourmandise. **« Ce qu'on aime ce sont les saveurs ! Lointaines ou du terroir les saveurs égayent le quotidien. Pour nous, manger, c'est aussi tisser des liens avec les producteurs qui nous entourent. »**

Le Chaudron c'est également des buffets ou repas traiteur pour vos événements : brunch de mariage, repas d'entreprises, anniversaires, départ à la retraite, fêtes de famille, catering... Le tout fait maison avec des produits frais, locaux et de saison !

Aux curieux et curieuses, leur site internet vous attend. Elles sont également sur les réseaux sociaux !

<https://www.conserverielechaudron.fr/>





UNE NOUVELLE GALERIE D'ART : LA GALERIE CHANU A OUVERT SES PORTES

Avec plus de 200 réalisations, Patrick CHANU participe aux événements proposés par Confluences, le forum des Arts et des Artistes sur l'ensemble de la région. C'est donc tout naturellement qu'il a accueilli Tony Cassarino, président-fondateur de Confluences ainsi que de nombreux artistes pour l'inauguration de sa galerie à Lisle-sur-Tarn.

Pour Maryline Lherm, maire de la ville, Patrick CHANU apporte une plus-value dans le développement artistique souhaité par la municipalité au cœur de la bastide du XIII^e. Patrick CHANU travaille la peinture à l'huile (sur toile, ardoise ou bois) mais aussi la gouache sur papier et le pastel sec. Partant le plus souvent d'une vieille photo en noir & blanc, il conjugue le passé au présent en recherchant les lumières et les ombres qui traduisent les atmosphères de vie...



Galerie Patrick CHANU,
1 rue Victor Maziès à Lisle-sur-Tarn
06 14 16 37 79
Ouvert du jeudi au samedi
de 14h30 à 18h30
et le dimanche de 10h à 13h30

BAR DE L'OLIVIER : DORIA & PASCAL PASSENT LA MAIN À CARINE & PIERRE

Belle continuation à Doria et Pascal et bonne reprise aux nouveaux gérants qui se feront un plaisir de vous accueillir !



MICHELINE PAPOUGNOT

Micheline PAPOUGNOT vous propose différents massages : shiatsu, réflexologie plantaire, massage californien, massage bien-être.

N'hésitez pas à la contacter pour obtenir plus de renseignements
06 79 53 84 42
Institut situé au 1274 Les Barrières à LISLE SUR TARN



Zoom sur...

CONCOURS DU MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE FLEURISTE

Inscrite pour un CAP fleuriste, Clara GOUBERT, jeune Lisloise de 17 ans, suit un apprentissage chez une fleuriste à Gaillac.

Le 9 mars, elle a participé au concours départemental du MAF (Meilleur Apprenti de France), dont le thème était

« L'artiste plasticien Julien Creuset ».



BRAVO
pour cette médaille
au concours
départemental du MAF
(Meilleur Apprenti
de France)



+
CLARA A FLEURI DIFFÉRENTES
STRUCTURES ET OBTIENT
LA MÉDAILLE DE BRONZE

S.A.S ÉNERGIE SOLAIRE ORIENTÉE (ESO)

TPE située à Lisle-Sur-Tarn spécialisée dans l'électricité générale et le photovoltaïque, c'est l'association des compétences et expériences de deux Lislois, Romain CARIELLO (issu de bureaux d'études dans le milieu de l'ingénierie) et Abderahmane BRAHMI (issu du milieu de l'électrotechnique et maintenance des systèmes mécaniques automatisés), qui a permis à cette jeune entreprise de voir le jour.



ESO a été rejoint par François BÉRERD, Commercial Indépendant, permettant à cette société de proposer à sa clientèle de nombreuses prestations intellectuelles comme la gestion de projets, le suivi de chantier et les études de faisabilité.

Les Artisans ESO vous proposent leurs services aux particuliers comme aux professionnels et vous accompagnent dans vos projets d'installations électriques neufs et rénovations, pour des dépannages électriques, pour vos installations photovoltaïques avec études et suivi de bout-en-bout. Référencés professionnels RGE, leurs multiples certifications sont gages de qualité : QualiPV36, habilitation électrique B2V/BP et travail en hauteur dans le domaine du photovoltaïque.

Tout au long de votre projet, vous êtes accompagnés par le Chargé d'Affaires : les études électriques et photovoltaïques sont gratuites et détaillées (RDV sur site, dossier technique, étude de rentabilité, suivi de chantier, administratif).

**Contact et renseignement au 06 59 49 47 48
et sur www.energiesolaireorientee.com**

C'ÉTAIT AU PROGRAMME

LA GALETTE DES ROIS



LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ : UN RENDEZ-VOUS CONVIVAL



+ LES INTERVENTIONS DES ÉLUS DU CMJ ONT ÉTÉ TRÈS ORIGINALES



+ PLUS DE 300 PERSONNES ONT RÉPONDU À CETTE INVITATION CONVIVIALE



+ REMISE DES PRIX



**Championnat de France
2^e division handipêche :
bravo aux organisateurs
de l'AAPPMA du Pays
Rabastinois et Lislois.**

LA MARCHÉ VERS PARIS :



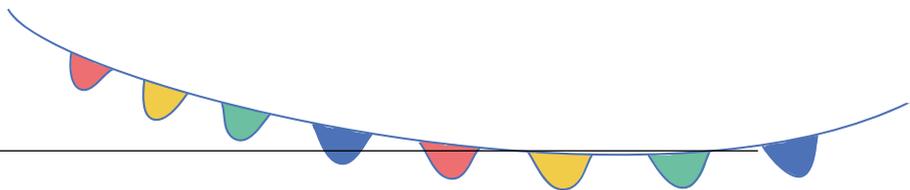
+ DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES,
LES 2 AMBASSEURS ONT FAIT ÉTAPE À LISLE-SUR-TARN

LES CÉRÉMONIES AU MONUMENT AUX MORTS, UN DEVOIR DE MÉMOIRE ET DE SOUVENIR

Bataille de Camerone et journée du souvenir des Déportés :
Organisée par l'amicale des anciens légionnaires, la cérémonie en souvenir de la bataille de Camerone a été l'occasion de rendre hommage aux Déportés.

Victoire du 8 mai 1945 :
Forte mobilisation de la population et de nos jeunes pour la célébration de la Victoire du 8 mai 1945.





Le calendrier des festivités



| | | |
|--------------------|-------------------------|---|
| 14 juillet | MAIRIE | Bal avec les 2 enchanteurs |
| 19 au 22 juillet | GRANDES FÊTES | Fêtes générales |
| 22 juillet | MAIRIE | Feu d'artifice |
| 31 juillet | MAIRIE | Soir d'été : Les Amis de la Chanson |
| 2 août | ALTER ÉGAUX | Concert musique classique place Saissac |
| 7 août | MAIRIE | Soir d'été : marché gourmand |
| 14 août | MAIRIE | Soir d'été : karaoké |
| 18 août | CAR OCCITAN | Occitania auto rétro |
| 21 août | MAIRIE | Soir d'été : One Shot Musique |
| 25 août | ENTRAIDE ET RÉCIPROCITÉ | Cinéma en plein air : projection du film « les vieux fourneaux » de Christophe DUTHURON |
| 28 août | MAIRIE | Soir d'été : Littel bazar |
| 31 août | HOLA | Guinguette |
| 8 septembre | MAIRIE | Fête des Associations |
| 21 et 22 septembre | LISLE NOIR | Festival du Polar |



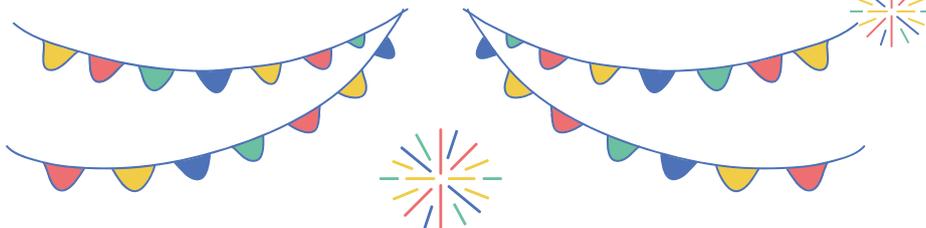
Place Paul Saissac

Le 1er dimanche du mois BROCANTE DES ARCADES

Antiquaires et Brocanteurs
Professionnels de 8h à 17h

Contact : udict@wanadoo.fr / 06.02.25.19.56

Organisée par l'UDICT en partenariat avec : ville de Lisle S/ Tarn,
Cap Sur Lisle S/ Tarn, Crédit Agricole, les Forains Lislois,
les Cafés de la place, Agglo.Gaillac/Graulhet



À NE PAS RATER :
le 1^{er} dimanche du mois :
brocantes organisées
par l'Udict.



Miss : Emma Pires

VISE LE TITRE RÉGIONAL

Les élections de Miss, Emma PIRES y est « tombée dedans » dès sa plus tendre enfance.

À l'époque où sa maman coiffait les candidates à l'élection Miss Albigeois – Midi Toulousain qui se déroulait à Lisle-sur-Tarn sous la présidence de Geneviève de FONTENAY. C'est donc avec beaucoup de plaisir qu'elle représentera le Tarn mais aussi la ville où elle a grandi, le 7 septembre au château la Garrigue, à Villemur-sur-Tarn pour le titre de Miss Midi-Pyrénées.

Secrétaire au service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et au foyer de l'enfance d'Albi, la jeune Lisloise aura à cœur de participer à des événements au profit d'enfants en difficulté parmi les représentations qui feront partie de sa préparation à l'élection régionale, avec l'accord du comité Midi-Pyrénées. Après le titre de Miss Tarn décroché le 1^{er} juin à Bout-du-Pont-de-Larn, sa deuxième échéance fut les 6 et 7 juillet avec le stage de présentation et d'intégration des 16 candidates régionales. Emma Pires compte sur le fait que d'avoir déjà participé à quelques concours (dont Miss Tarn en 2023) lui permettra de gérer le stress et lui donnera l'assurance nécessaire sur scène pour convaincre le jury et le public. C'est en tout cas avec une grande détermination qu'elle défendra ses chances pour une place au concours de Miss France en décembre prochain.



PROCÉDURE DE REPRISE DES concessions des cimetières EN ÉTAT D'ABANDON

Après constatation qu'un certain nombre de concessions n'étaient plus entretenues par les familles, la commune de Lisle-sur-Tarn a décidé de lancer une procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

Cette procédure concernera les cimetières d'Avens, Lapeyrière, Montaigut, Saint-Etienne de Vionan, Saint-Gérard d'Armissart, Saint-Salvy de Coutens et Sours.

La première phase de cette procédure consistera en l'établissement d'un procès-verbal de constat d'abandon qui sera effectué fin août.

La date et l'heure auxquelles aura lieu cette première phase seront publiées un mois avant, soit fin juillet, dans la presse locale et sur le site de la Mairie.

Elles seront affichées en Mairie et dans les différents cimetières concernés par cette procédure.

Lors de cette première phase, des panneaux seront posés sur les concessions susceptibles d'être reprises, étant entendu qu'une reprise d'une concession ne peut être prononcée qu'après qu'un second procès-verbal d'abandon ait été dressé pour constater la persistance de l'état d'abandon à l'issue du délai d'un an.

Bien vivre ensemble

ET POUR QUE CELA DURE, IL SUFFIT DE SE RESPECTER ET DE SUIVRE QUELQUES BONNES PRATIQUES.

D'abord concernant les nuisances sonores, celles qui sont les plus à même de provoquer des tensions entre voisins au point qu'il pourrait en être fini de votre carton d'invitation pour l'apéro des voisins et les repas de quartier, ce qui serait fort dommageable, avouons-le !!!



CONCERNANT TOUTOU, KIKI, MÉDOR & TOUS LES AUTRES PETITS COMPAGNONS

Faisons en sorte que le meilleur ami de l'Homme soit aussi un bon voisin. Le chien est un bon gardien mais ses aboiements en journée peuvent gêner nos voisins qui travaillent en horaires décalés, les bébés et enfants en bas âges,... Les aboiements qui se produisent la nuit sont assimilés à du tapage nocturne et là Aïe Aïe Aïe l'Article R623-2 du Code Pénal autorise la gendarmerie à verbaliser : l'amende peut être très salée, jusqu'à 450 €...

Alors des solutions existent comme :

- l'aide au dressage,
- les colliers spéciaux...

afin que nos toutous, nous et nos voisins retrouvent la tranquillité.



Les tapages nocturnes troublent la tranquillité de notre voisinage

LA FÊTE, LA FIESTA, LE SHOW... OUI MAIS...

Ce n'est pas que les voisins n'ont pas les mêmes goûts en matière de musique, ou que vous chantiez avec quelques faussetés, qu'ils ne partagent pas vos sujets de discussions ou vos centres d'intérêts, NON, c'est le volume sonore à partir de 23h qui les gêne. Difficulté à coucher les enfants, à trouver le sommeil, réveil en pleine nuit... LES TAPAGES NOCTURNES troublent la tranquillité de notre voisinage. Si la gendarmerie constate le problème, sonne à votre porte, l'amende peut vous coûter 68 € (si vous la réglez dans les 45 jours) et jusqu'à 180 €. De quoi, non seulement, vous gâcher la fête, mais aussi amputer le budget de la suivante ! Quant à vos voisins, inutile d'aller leur demander du sucre dans quelques jours !

**TONDRE LA PELOUSE
& FAIRE DU BRICOLAGE,**

**RESPECTONS
LES HORAIRES**

En semaine

9H00 / 12H00
14H00 / 20H00

le samedi

9H00 / 12H00
15H00 / 20H00

**Le dimanche &
les jours fériés**

10H À 12H SEULEMENT

**AFIN QUE VOUS PUISSIEZ PASSER
À TOUTE AUTRE ACTIVITÉ
OU FARNIENTE !!!**



LE MOT DE LA MAJORITÉ

C'est avec une certaine satisfaction que lors des derniers conseils municipaux, nous avons pu évoquer les nombreux chantiers engagés, à venir, mais surtout réalisés.

L'opposition appelle à la vigilance, elle a parfaitement raison ! C'est bien ce qui a prévalu au sein de l'équipe majoritaire pour engager près de 15 millions d'Euros de travaux sur le territoire de la commune depuis notre élection, sans augmentation **des taux communaux d'imposition**, tout en réduisant la dette que nos prédécesseurs avaient grandement amplifiée ! Vigilance sur la justesse des projets, vigilance sur l'élaboration des budgets, vigilance sur le réalisme des capacités financières de la commune, vigilance, enfin, sur les moyens et actions de défense de la commune au sein de la communauté d'agglomération ! Oui, la vigilance est de tous les instants en faveur du meilleur service apporté à la population, avec toute la transparence que l'on doit aux administrés. Cela, dès les ébauches de projets étudiés et partagés dans les très nombreux groupes de travail auxquels l'opposition est conviée ! Il n'y a donc aucun mystère, aucune opacité, juste de l'information au moment adapté qui conforte notre souci permanent du respect de la démocratie locale. Soyez vigilants, lorsque l'opposition vous induit volontairement en erreur en annonçant 3 millions d'euros **pour le musée**. C'est une duperie, le projet de l'espace Raymond Lafage (Médiathèque, Office de tourisme, Salle Agora, Musée et WC publics), dans son intégralité n'atteint pas ce montant et ne concerne surtout pas le seul musée ! Alors, oui, soyez vigilants face à la désinformation de la part de l'opposition.

La piscine sera le lieu agréable des belles journées estivales, après une reprise intégrale du bassin et des espaces extérieurs. Un investissement conséquent est prévu Salle Salvat au bénéfice des associations, notamment celles actuellement logées à l'école 1886 en raison de la « réquisition » du bâtiment par la communauté d'agglomération. Il y avait nécessité d'apporter des solutions pérennes au monde associatif. D'autres projets structurants ont été évoqués en conseil municipal et en réunion publique, nous continuerons d'agir de la sorte. Les moments de fête vont égayer nos prochains jours, c'est un franc remerciement que nous adressons à tous les bénévoles des associations concernées, aux agents des services techniques soucieux de favoriser la logistique pour que cet été soit, une nouvelle fois, un temps de plaisir, de rencontre et de lien social.

Nous vous souhaitons un bel été 2024 à Lisle-sur-Tarn, sans omettre de faire découvrir notre territoire et en donnant la priorité à nos commerçants et artisans locaux.

LE MOT DE L'OPPOSITION

Tous vigilants !

Les prochains mois promettent d'être riches en sujets de discussion. Après les 3 millions d'euros du musée et avec les 15 millions d'investissements annoncés pour d'ici la fin du mandat, les projets vont se multiplier : une nouvelle place, une nouvelle salle des fêtes, un nouveau city stade. Autant de réalisations qui feront rêver, illustrées encore par de belles photos dans un prochain InfosLisle.

Cependant ceux qui s'intéressent de plus près à ces dossiers le savent bien : avoir des informations en toute transparence à leur sujet peut être compliqué et certains aspects de ces projets suscitent des interrogations. Outre le revirement de position de la majorité concernant l'usine à bitume qui en a surpris plus d'un, d'autres sujets méritent notre attention : l'avenir des platanes et de la boîte à livres place de Larmasse, le devenir des associations pendant les travaux de la salle Salvat et de l'école 1886, ainsi que les projets de lotissement ou de photovoltaïque...

Restons vigilants ! Et très bel été à tous, au bord d'une piscine qui sera rendue aux Lislois après une année de fermeture et des travaux chaotiques.

Le groupe Municipal « **VIVRE ENSEMBLE/AGIR pour TOUS** » :
Katy De OLIVEIRA, Clarisse ORIOL, Jean TKACZUK, Laurent VEYRIES



Une nouvelle centenaire

LUCIE LAFAILLE A SOUFLÉ 100 BOUGIES ENTOURÉE PAR SES PROCHES



Lucie LAFAILLE née le 1^{er} mai 1924 à MAZERES en Ariège (09), issue d'une famille d'agriculteurs, elle poursuit son enfance entre l'école où elle se rendait à pied (environ 5 kms matin et soir hiver comme été) et les champs où elle travaillait en rentrant de l'école avant de faire ses devoirs. Puis vient la guerre (1939 / 1945) faite de contraintes et de peurs, la vie était très difficile. Ensuite se déroule une vie de labeur, avec ses joies et ses peines. En 1948 la naissance de sa fille, deux décennies plus tard commence l'arrivée de la première petite fille (Valérie)

suivie quelques années plus tard du petit-fils (Jérôme). La chance étant au rendez-vous elle assiste à l'arrivée de ses quatre arrière-petits-enfants âgés respectivement de 27, 25, 19 et 16 ans. À la retraite elle vient rejoindre sa fille à Lisle-sur-Tarn où elle réside maintenant depuis 36 ans avec toute la famille. Ensuite arrive le 1^{er} mai 2024, jour de ces cent ans (le siècle), une grande fête a été donnée en son honneur. Les élus du quartier ont eu le plaisir de lui remettre un bouquet de la part de l'ensemble des élus. Toujours bon pied, bon œil, elle continue sa petite vie tranquille entourée des siens.



Cérémonie de citoyenneté

Une remise des cartes électorales a été faite aux jeunes électeurs en présence des élus du Conseil municipal des jeunes. Grâce à cette carte électorale reçue lors de cette cérémonie républicaine, chacun a pu accomplir son droit mais aussi son devoir pour le suffrage des élections européennes du 9 juin.



État civil

DU 21 DÉCEMBRE 2023 AU 31 MAI 2024

+ NAISSANCE

- 27/12/23 DINTILHAC Clémence, Flora
- 16/01/24 CANAL Adrian, Dan
- 23/01/24 LE BOURGEOIS Jonah, Jean-Jacques, Didier
- 27/01/24 DERRO Hugo, Marius, Guy
- 30/01/24 TAKI Sahara, Kadouj
- 05/02/24 CORRE Kelson, Waren, Pierre, Sébastien
- 08/02/24 TERNAUX FLEUTRY Élie
- 06/03/24 ARD Marius, Martin
- 07/05/24 GUYOT TESSUTO Romarin, Tamino
- 21/05/24 MONTAGNINI Andrea, Dario, Jacques
- 30/05/24 FREMAUX Andréa, Michelle, Paola

+ MARIAGE

- 20/01/24 FERREIRA Elisabeth, Frera | MALATERRE Nicolas, Jérôme
- 20/04/24 BEZ Sandrine, Raymonde | ETCHEMENDIGARAY Christophe, Robert
- 04/05/24 MULLER Roxane, Maïthé | MANDEMENT Simon, Abel
- 04/05/24 DI FRANCO Laura, Maria | CZAPCZYK Yvan, Stanislas

+ DÉCÈS

- 21/12/23 SABOURET Monique, Berthe | 67 ans
- 28/12/23 PÉRALÈS épouse LOPEZ Marie-Jeanne | 77 ans
- 30/12/23 MARY Jean-Noël Simon, Maurice | 64 ans
- 02/01/24 LEPINE François, Bruno | 63 ans
- 14/01/24 PUECH Yvon, Joseph, Louis | 96 ans
- 19/01/24 MARÉCHAL épouse MOYSSET Camille, Jacqueline | 89 ans
- 22/01/24 MATTIUZZO FELTRIN Odette, Irma | 89 ans
- 26/01/24 GUÉDÉ PRIN Anne-Marie, Thérèse, Suzanne | 92 ans
- 02/02/24 MAGNE André, Clément, Germain | 72 ans
- 07/02/24 ESCOURROU veuve SAUREL Anne-Marie, Antoinette, Germaine | 94 ans
- 08/02/24 RULLIER André, Joël, Robert | 84 ans
- 12/02/24 PENNACCHIONI veuve LESCHI Lucette, Elisabeth | 89 ans
- 13/02/24 SABATIER Michel, André, René | 80 ans
- 21/02/24 TROUCHE épouse RESSEGUIER Gaby, Georgette | 89 ans
- 07/03/24 VAZEUX veuve FICHELLE Renée, Marie, Marcelle | 90 ans
- 15/03/24 MOIA veuve BALZAN Élise, Caterina | 99 ans
- 26/03/24 ANDRIEU Georges | 95 ans
- 28/03/24 SANCHEZ Anna | 93 ans
- 30/03/24 DUBREUILH épouse CAYREL Gisèle | 90 ans
- 03/04/24 GAUGIRAN veuve SANTANA Simone, Micheline, Bérange | 94 ans
- 17/04/24 MOYSSET Roger, Jean | 91 ans
- 19/04/24 LEMOINE Lucien, Jean-Baptiste | 87 ans
- 01/05/24 DOLLÉ veuve TOURTET Andrée, Augustine | 102 ans
- 01/05/24 DE PRATO veuve ROSSATO Marie, Louise | 85 ans
- 08/05/24 VAN DEN EYNDEN Michaël, Corneel | 81 ans
- 10/05/24 MAZEL veuve FAVAREL Henriette, Marie, Louise | 93 ans
- 10/05/24 CAUDRON Yvonne | 98 ans
- 14/05/24 MARMONT Simone | 96 ans
- 17/05/24 SORLI veuve MORENO Maria, Thérèse | 99 ans